

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Nom	Prénom	Fonction	Présence	Absen ce	ODJ	
Brunelle	André	Membre indépendant – Président CA	☒	☐	1. Adoption de l’ordre du jour; 2. Période de questions du public (procédure publiée); 3.Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 septembre et présentation du tableau de suivi des décisions du conseil d’administration; 4. Mot du président du Conseil d’administration; 5. Mot de la présidente-directrice générale; 6. Nominations : 6.1. Comités du conseil; 6.2. Comité d’évaluation de la CLPQS. 7.Déroulement horaire de la séance publique d’information annuelle – séance tenante; 8. Politique lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité; 9. Direction de la recherche et enseignement universitaire (DRE) 9.1. Attestation de recherche - Chercheur associé. 10. Affaires financières : 10.1. Résultats financiers de la période 6 se terminant le 9 septembre 2023; 10.2. Rapport AS-617 de la période 6 se terminant le 9 septembre 2023.	11. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens : 11.1. Création sous-comité – Ordonnances collectives et protocoles médicaux; 11.2. Création sous-comité pour les soins médicaux physiques; 11.3. Composition du comité exécutif du CMDP. 12. Registre des signataires autorisés RAMQ; 13. Gardes en établissement; 14. Points d’information : 14.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d’éthique; 14.2. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité; 14.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications; 14.4. Compte-rendu du comité de vérification; 14.5. Activités de la Fondation Pinel. 15. Huis clos; 16. Période de huis clos entre les administrateurs du CA; 17. Prochaine séance (6 décembre); 18. Levée de la séance
Bourbonnais	Caroline	Membre indépendant	☐	☒		
Boily	Manon	Membre d’office - PDG	☒	☐		
Boyer	Jean-Marc	Membre désigné – Comité usagers	☐	☒		
Brabant	Carolle	Membre indépendante – VP-CA	☒	☐		
Couette	Alain	Membre indépendant	☒	☐		
Gauvin	Alexandrine	Collège CM	☒	☐		
Goyette	Michèle	Membre indépendant	☐	☒		
Lajoie	Marcelle	Membre indépendant	☒	☐		
Lamer	Rachel	Membre indépendant	☒	☐		
Brochu	Serge	Université affiliée	☐	☒		
Lespérance	François	Université affiliée	☒	☐		
Lussier	Véronique	Membre indépendant	☒	☐		
Mansour	Michael	Collège DRMG	☐	☒		
Proulx	France	Représentante de la Fondation	☐	☒		
Regnier	Serge	Membre indépendant	☐	☒		
Roy	Michelle	Collège CMDP	☐	☒		
Song	Ying Hua	Membre désignée - Collège CII	☒	☐		
Invités						
Bouchard	Alain	DGA	☒	☐		
Keskinbicak	Élizabeth	DRHCAJ	☒	☐		

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, monsieur André Brunelle, président du conseil, ouvre la séance à 19 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR <i>PROPOSITION CA-2023-064</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
2.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Aucune question du public.
3.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE ET PRÉSENTATION DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue le 20 septembre ainsi que le tableau de suivi des décisions du conseil d'administration. <i>PROPOSITION CA-2023-065</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME ALEXANDRINE GAUVIN, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 septembre 2023 du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tel que rédigé.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le tableau de suivi des décisions est présenté aux membres.
4.	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; Le président du conseil s'adresse aux membres et rappelle les démarches entreprises depuis l'annonce du projet de loi 15, les discussions avec les présidents des conseils d'administration des CHUs et les Instituts, ainsi que les propositions suggérées. Depuis, certains amendements ont été apportés au projet de loi. Entre autres, la responsabilité des Centres de recherches, les Fondations, la composition des conseils d'établissement, etc.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Le président informe que des démarches ont été entreprises portant sur les conditions sécuritaires de l'établissement.
5.	MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE La présidente directrice générale s'adresse aux membres pour présenter les sujets suivants : COVID Connait une recrudescence. Une campagne d'information sur les consignes d'auto-isolément à respecter est en cours. La PDG en profite pour souligner tout le travail accompli par l'officier PCI, docteur Bédard-Charette ainsi que la gestionnaire de l'équipe PCI, Mme Geneviève Frenette. Activités à venir Planification des activités de Noël pour les employés et patients ainsi que la séance publique annuelle du conseil d'administration. Étant donné le contexte épidémiologique, le dîner des patients aura lieu sur les unités. Participation de l'Institut à différentes instances La PDG informe les membres de la participation de l'Institut à différentes instances consultatives telles que le projet de loi 15 et la table de concertation montréalaise en justice et santé mentale. Actions entreprises suite à la tournée de la PDG • Certaines actions identifiées pour fins de rétention du personnel sont complétées et d'autres en cours de réalisation ; • Élaboration d'un plan de travail de concert entre le centre de formation et les communications afin d'augmenter la participation du personnel aux initiatives de formation ; • Projet de zoothérapie présenté à la Fondation ; • Un plan de travail a été élaboré par la DSI-SM, DRHCAJ et les ISPS concernant les enjeux identifiés par les intervenants spécialisés en sécurité et pacification (ISPS). Le bilan de la tournée de la PDG fera partie de la documentation à intégrer au processus d'élaboration du prochain Plan d'action stratégique de l'Institut.
6.	NOMINATIONS 6.1. Nomination annuelle des membres des différents comités du conseil d'administration ainsi que de leur président

Conformément à l'article 181 § 1, 181 § 2 et 181.0.1 de la LSSSS et au Règlement de régie interne du conseil d'administration, le conseil d'administration doit nommer annuellement les membres de chacun de ses comités ainsi que le président de chacun de ceux-ci.

Le président du conseil a consulté les membres afin de connaître leur intérêt à renouveler ou participer à l'un des comités. Suite à cette consultation, la composition de chacun des comités a été présentée au comité de gouvernance et d'éthique qui en fait la recommandation.

PROPOSITION CA-2023-066

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, désigne les membres ci-dessous énumérés au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité de vigilance et de la qualité et au comité des ressources humaines et communications 2023-2024, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du conseil d'administration d'octobre 2024 ou, malgré l'expiration de leur mandat, doivent rester en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

- ***Comité de gouvernance et d'éthique***

Les membres nommés sont :

- Alain Couette, président du comité
- André Brunelle
- Marcelle Lajoie
- François Lespérance
- Caroline Bourbonnais
- Manon Boily, membre d'office

- ***Comité de vérification***

Les membres nommés sont :

- Rachel Lamer, présidente du comité
- André Brunelle, membre d'office
- Alain Couette
- Serge Régnier
- Carolle Brabant

- ***Comité de vigilance et de la qualité***

Les membres nommés sont :

- Carolle Brabant, présidente du comité

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• <i>Manon Boily, membre d'office</i> • Jean-Marc Boyer, membre d'office • Michèle Goyette • Marcelle Lajoie • Gabrielle Alain-Noël, membre d'office • Comité des ressources humaines <i>Les membres nommés sont :</i> • Serge Régnier, président du comité • Véronique Lussier • Ying Hua Song • André Brunelle • Serge Brochu • Alexandrine Gauvin <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> 6.2. Formation d'un comité pour le processus d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes Chaque année, le conseil d'administration doit mettre en place un comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, composé de la présidente-directrice générale et d'un minimum de deux administrateurs externes à l'établissement. Ce processus annuel d'évaluation permet de communiquer clairement les attentes et les objectifs d'amélioration, de favoriser les échanges et de reconnaître les succès. À sa réunion du 11 octobre 2023, le comité de gouvernance et d'éthique a déterminé les deux membres qui participeront au processus d'évaluation. La politique « Évaluation du rendement du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services » a été transmise au C. A. décrivant l'ensemble du processus. Après avoir délibéré, PROPOSITION CA-2023-067 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, nomme les membres suivants au comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services :</i> • <i>Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et secrétaire du C. A.</i> • <i>Mme Carolle Brabant, présidente du comité de vigilance et de la qualité</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Me Caroline Bourbonnais, membre du comité de gouvernance et d'éthique <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
7.	DÉROULEMENT HORAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ANNUELLE – SÉANCE TENANTE Le président informe les membres que la planification de la séance publique d'information annuelle qui se déroule en même temps que l'activité de Noël pour les employés et les patients. Malheureusement, le dîner des patients et la visite des unités n'auront pas lieu cette année étant donné la recrudescence des cas de COVID. Les membres sont invités à saluer les employés au repas du dîner ou souper. Les membres ont pris connaissance du déroulement de la séance publique et en font la recommandation. Il est convenu d'envoyer une demande de confirmation aux membres de leur présence à la séance publique d'information annuelle. La proposition suivante est donc suggérée aux membres : • Séance publique d'information, • Temps alloué pour saluer et récupérer un repas à la cafétéria • Séance plénière et séance régulière du conseil d'administration PROPOSITION CA-2023-068 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MADAME ALEXANDRINE GAUVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte l'horaire et le déroulement suggérés pour la tenue de la séance publique d'information annuelle et de la séance régulière du conseil d'administration du 6 décembre 2023. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
8.	POLITIQUE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ Une fiche synthèse a été déposée au préalable. La vice-présidente du conseil résume les grandes lignes de celle-ci et informe les membres des mesures qui seront mises en place. La politique déposée vise à faciliter la compréhension et l'application de la Loi, à clarifier les rôles et responsabilités. Elle se veut également un outil dans lequel sont présentées des lignes directrices pour prévenir et gérer les situations présumées ou confirmées de maltraitance. Après délibérations,

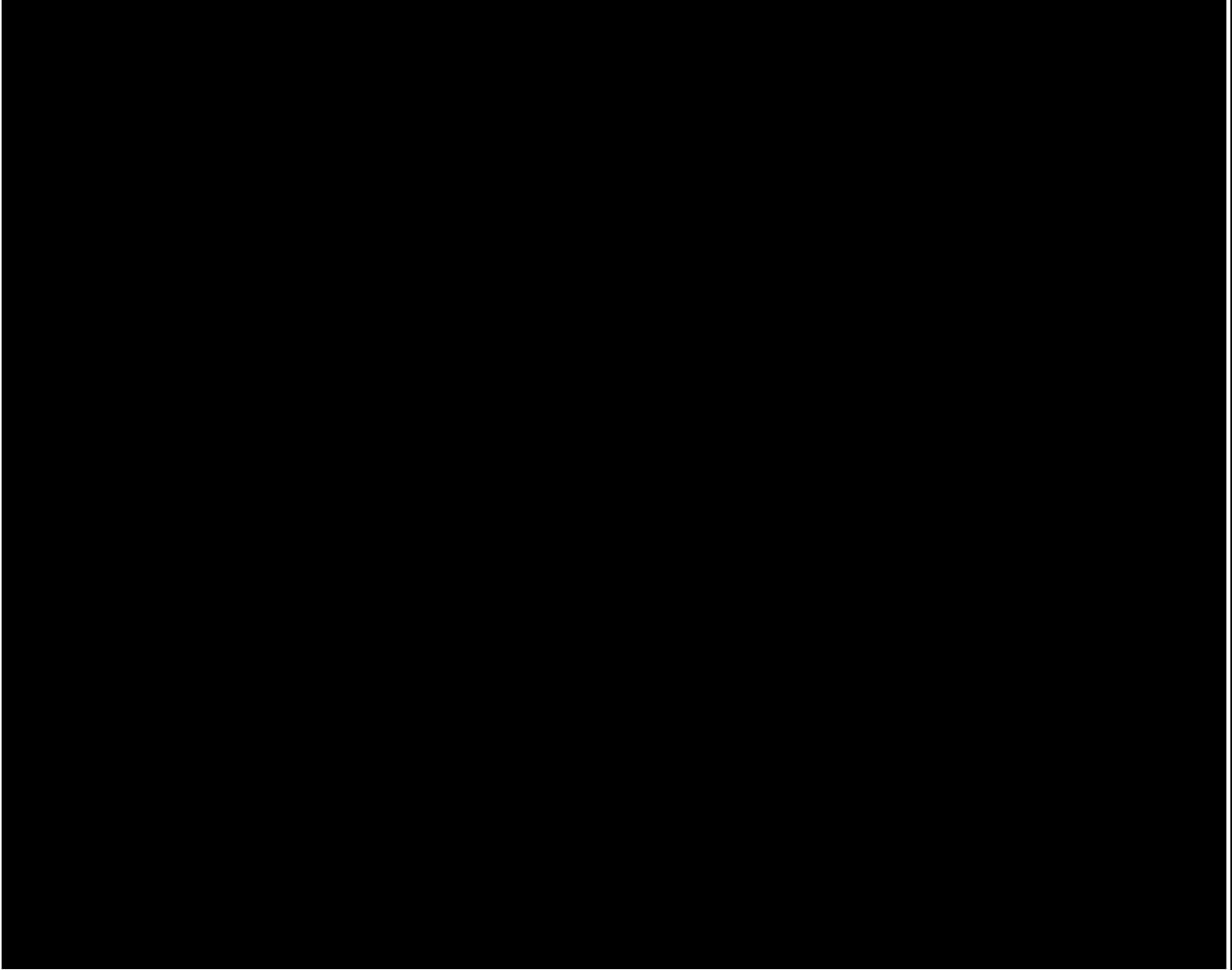
#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Les membres ayant pris connaissance de la politique révisée, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, en font la proposition. PROPOSITION CA-2023-069 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, adopte la politique révisée intitulée : « Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité » révisable dans cinq ans, soit au plus tard le 30 septembre 2028. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
9.	DIRECTION DE LA RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (DRE) 9.1. Demande d'attestation de recherche - Chercheur associé Une demande d'octroi d'attestation de recherche d'un chercheur associé a été déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres ont reçu copie de la lettre d'accompagnement, d'une fiche synthèse, lettre d'intention et de son curriculum vitae. La qualité du curriculum vitae de ce chercheur est soulignée et la possibilité que celui-ci puisse agir à titre de superviseur pour les stagiaires est soulevée. PROPOSITION CA-2023-070 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR FRANÇOIS LESPÉRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 10 du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise : La demande de l'attestation de recherche d'une chercheuse associé pour une période de trois ans soit du 25 octobre 2023 au 25 octobre 2026 à : • M. James G. Pfaus, Ph. D., Professeur et chercheur au département d'urologie de l'Institut de sexologie et au département de psychologie et de sciences naturelles (Charles University), Prague, République Tchèque <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
10.	AFFAIRES FINANCIÈRES 10.1. Résultats financiers de la période 6 se terminant le 9 septembre 2023 Les résultats financiers ont été présentés et discutés lors du comité de vérification tenu le 24 octobre. Monsieur Bouchard présente les résultats cumulatifs. Un déficit dans les salaires est constaté attribuable, entre autres, à l'augmentation du taux

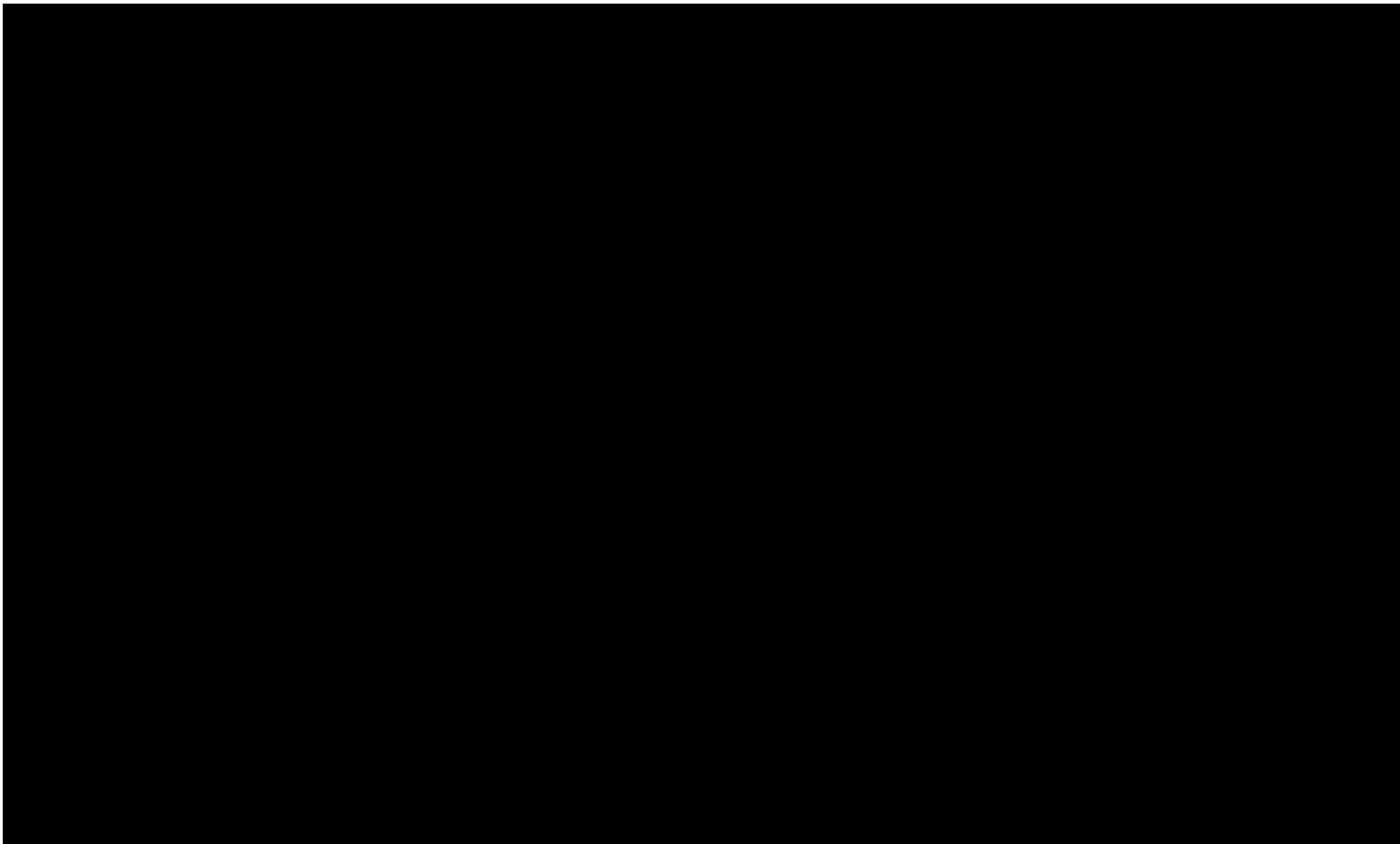
#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	double, la pénurie de main-d'œuvre et les développements en cours ce qui exerce une pression considérable sur la main-d'œuvre. Un manque à gagner de 827 000 concernant l'IPC est à prévoir. Cependant, la confirmation des comptes à recevoir des années antérieures va générer un surplus budgétaire. Afin d'utiliser ce surplus, des projets non récurrents seront proposés. 10.2. Rapport AS-617 de la période 6 se terminant le 9 septembre 2023. Une fiche synthèse décrivant les éléments de contexte et un projet de résolution ont été soumis aux membres pour approbation du rapport financier AS-617 de la période 6 se terminant le 9 septembre 2029. On informe que le rapport financier a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de sa rencontre du 23 octobre dernier qui en fait la recommandation suivante .: • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; • ATTENDU que la pression occasionnée par l'indice des prix à la consommation est supérieure à l'indexation actuellement financée par le MSSS, nous attendons un règlement positif de sa part du MSSS qui ramènera l'établissement à l'équilibre budgétaire. PROPOSITION CA-2023-071 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte le rapport trimestriel de la période 6 pour l'exercice financier 2023-2024 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 389 828\$ déficitaire.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Les prévisions incluent les éléments suivants : ○ Un compte à recevoir pour le déploiement du plan clinique au montant de 1 267 060\$. ○ Un financement à recevoir de 218 000\$ pour le démarrage des activités liées au suivi intensif dans le milieu (SIM). • Le déficit présenté est causé par la pression occasionnée par l'indice des prix à la consommation supérieure à l'indexation actuellement financée par le MSSS. Au cours des deux dernières années, le MSSS a financé de façon non récurrente les frais des hausses inflationnistes constatées dans l'ensemble de la société et du réseau de la santé et des services sociaux. Pour l'Institut national de psychiatrie Philippe-Pinel, les montants accordés ont été de 443 000\$ en 2021-22 et de 477 000\$ en 2022-23. Pour 2023-2024 l'effet combiné de ce sous-financement correspond à 827 000\$ de manque à gagner. L'établissement s'attend à un règlement positif de cet important dossier et à obtenir le financement requis. • D'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> En complément d'information sur la base des heures travaillées, La PDG précise qu'en fonction des besoins spécifiques reliés à un patient ou à l'unité, l'augmentation des admissions, la lourdeur des cas, tous les moyens sont pris afin de soutenir les équipes lorsque la DSP ou DSI-SM en fait la demande. La DPG tient à souligner que malgré les difficultés et les défis quotidiens, les professionnels soutiennent les équipes. La directrice des services professionnels et la directrice des soins infirmiers et services multidisciplinaires informent les membres que la cogestion est bien implantée au niveau tactique, que le niveau opérationnel est en cours de déploiement. La priorité de la cogestion demeure le meilleur intérêt du patient. Premiers ateliers avec les HEC débuteront afin d'informer, former et soutenir les dyades de cogestion.
11.	CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) : 11.1. Création sous-comité – Ordonnances collectives et protocoles médicaux; Le conseil sursoit à ce point le temps de vérifier la pertinence que la création du comité soit adoptée par le conseil d'administration. 11.2. Création sous-comité pour les soins médicaux physiques; Le conseil sursoit à ce point le temps de vérifier la pertinence que la création du comité soit adoptée par le conseil d'administration

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	11.3. Composition du comité exécutif du CMDP Le conseil prend acte de la composition du comité exécutif du CMDP.
12.	REGISTRE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS RAMQ; Un plan de délégation pour signataires autorisés de l'Institut est soumis par la Direction des services professionnels pour approbation. L'avis de nomination autorise les personnes désignées à attester pour l'établissement de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant dans l'établissement. PROPOSITION CA-2023-072 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise les personnes suivantes à attester pour l'établissement l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant dans l'établissement : • Madame Manon Boily, présidente-directrice générale; • Docteure Kim Bédard-Charette, directrice des services professionnels et des affaires médico-légales; • Docteur Mathieu Dufour, chef du département de psychiatrie ; • Docteure Myriam Le Blanc, adjointe au chef du département de psychiatrie; • Docteure Myriam Le Blanc, cheffe des services externes; • Docteure Jocelyne Brault, cheffe du service des admissions/évaluations/expertises; • Docteur Mathieu Dufour, chef du service traitement/rétablissement; • Docteur Martin Gignac, chef du service de pédopsychiatrie; • Docteur Amar Boudjerida, chef du département de médecine générale La proposition est adoptée à l'unanimité
13.	GARDES EN ÉTABLISSEMENT Les membres ont pris acte du tableau des gardes en établissement couvrant la période du 1er avril au 4 octobre 2023. Ce tableau a fait l'objet d'une révision par le comité de vigilance et de la qualité lors de sa réunion qui s'est tenue le 11 octobre dernier.
14.	POINTS D'INFORMATION : La PDG rappelle que le tableau de bord est maintenant disponible et qu'il est déposé à la section points d'information à chaque séance régulière du conseil d'administration. Le président précise que seule la direction aura la possibilité de forer les résultats et que si nécessaire les membres du conseil pourront demander des explications sur le résultat d'un indicateur. 14.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique; Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 11 octobre dernier et le président du comité souligne que tous les points traités lors de cette rencontre ont été présentés au C.A. d'aujourd'hui à l'exception du comité de valorisation de la mission

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	universitaire et les impacts sur les amendements de la PL-15 d'administration. Un rapport complet du CVMU sera présenté lors de la séance du 6 décembre. Les amendements reçus seront partagés aux membres du conseil. 14.2. <i>Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité;</i> Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 11 octobre dernier. La présidente du comité rapporte les sujets traités et en fait un résumé : • Support rouleau papier de toilette, la directrice des services techniques est venue expliquer les raisons du refus d'installer les supports en présentant le plan financier associé. Elle rassure les membres en précisant que dans le futur réaménagement il est prévu de les installer. • Rapport sommaire de la commissaire locale aux plaintes à la qualité des services. Le nombre de plaintes demeure élevé; • Tableau des recommandations des instances externes : ○ Non-respect de la loi concernant la lutte contre le tabagisme, ○ Loi contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. • Présentation du tableau de bord, il est rappelé l'appréciation de cet outil et l'amélioration des suivis. 14.3. <i>Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications;</i> Le président du comité étant absent, La PDG informe les membres que l'analyse des services essentiels a été présentée. Les taux que nous avons identifiés versus ce que le TAT a accordé et la possibilité de recours ont été largement discutés. 14.4. <i>Compte-rendu du comité de vérification;</i> Le comité de vérification s'est tenu le 23 octobre dernier. Le président du comité rapporte les sujets traités et en fait un résumé • Avancement de correctifs demandés par les vérificateurs, 3 complétés et 4 en cours, • La direction générale adjointe a fait un exercice d'identification des risques qui couvre les finances, les technologies de l'information et les approvisionnements. Pour chacun des risques identifiés, un plan d'action a été élaboré; • Nous avons procédé à l'analyse des contrats de plus de 25 000 \$; • Présentation des résultats financiers, • Traitement de la paie sera fait à l'Institut, ajout de trois postes (gestionnaire et deux techniciens) qui sera financé à même ce qui est présentement versé au Centre sud. La première paie traitée à l'Institut sera déposée le 30 novembre. 14.5. <i>Activités de la Fondation Pinel.</i> Le conseil d'administration a eu lieu le 24 octobre. En absence de docteur Proulx, la PDG informe que la Fondation est en difficulté. Une rencontre est prévue la semaine prochaine afin de déterminer la façon dont on peut les soutenir.

15.	HUIS CLOS 
-----	--

	 <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
16.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU CA Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du CA
17.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 6 décembre 18 h en présentiel.
18.	LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION CA-2023-075 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 50</i>

(Original dûment signé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA-2023.10.25
Approuvé le 28 février 2024

(Original dûment signé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et
secrétaire